

[Texte]

The Chairman: As far as the wording of what you said is concerned, we have no problems with that. Just let me briefly review the bidding. I know we have another member who wants to ask a question about this, wo I will . . .

Mr. Dionne: Mr. Chairman, to clarify matters, it is not on this particular matter I want to question, it is on a more general matter. So I would prefer to have my name on the list when you move away from this particular topic.

The Chairman: Okay. We are not having general questioning this morning, we are just dealing with the particular issues they are answering from last day, we are having a financial presentation. But perhaps later in the meeting we can give you a chance to ask a more general question.

Mrs. Holt: Does it have to be relevant to the financial aspect?

The Chairman: Yes.

Mr. Dionne: I want, somewhere along the line, to question Mr. Westlake on general matters.

The Chairman: Okay, we will try to give you a little time for that. In the Committee's mind, in making our recommendation, was the knowledge that not only had gas been dreadfully abused in the CPS but that it was more capable of abuse than physical force. Physical force leaves marks and it does lead to certain problems, therefore, of concealment afterwards if there is an investigation. We had cases, not in the last year or so but in the seventies, in which inmates were shackled and then gassed. It is because of that, and because in some institutions, especially Millhaven, that was a frequent practice at times in the seventies, that we felt very strongly about the use of gas. It is because of the potential abuse that we were concerned about it. Then in seeing the use that the American institutions made of force, physical force apart from gas, and their belief that gas was almost never necessary except in mass situations—and we had very close descriptions of how they took inmates out of cells using physical force—we drafted a recommendation in which we put considerable stress on the fact, to use the words of recommendation 32, that:

Gas should not as a normal practice be employed against a single inmate.

We did not actually use the words "exceptional circumstances" although I suppose if you turn that around it would certainly indicate that at least in a minority of circumstances gas would be appropriate. But the letter the CPS drafted for the minister, which I read at the last meeting, in effect said that gas is the normal way. If that is the understanding of the CPS of their own directives, that is what concerns me.

Mr. Yeomans: I am sorry, Mr. Chairman, but that is not the understanding of the CPS. As Mr. Westlake has said, a great deal of time and effort and agonizing went into the preparation of the directive that he has just read. The directive is quite

[Traduction]

Le président: Nous ne faisons aucune difficulté pour ce qui est du libellé que vous venez d'expliquer. Je résume brièvement. Je sais qu'il y a un autre député qui veut poser des questions à ce sujet . . .

M. Dionne: Ce n'est pas à ce sujet que je veux poser des questions, monsieur le président, mais à un autre. Je vous demande donc de m'inscrire sur votre liste pour le moment où vous en aurez terminé avec ce sujet.

Le président: Très bien. Je rappelle que nous ne tenons pas une discussion générale, ce matin. Nous revenons simplement sur certains points abordés l'autre jour. Nous aurons la présentation des états financiers un peu plus tard. Peut-être aurez-vous la chance de poser vos questions d'ordre général à un moment ou l'autre au cours de la réunion.

Mme Holt: Il faut que les questions portent sur les finances?

Le président: Oui.

M. Dionne: Je voudrais pouvoir interroger M. Westlake sur des questions plus générales.

Le président: Très bien. Nous essayerons de vous accorder un peu de temps. Lorsque le comité a fait ces recommandations, il savait que non seulement le gaz avait donné lieu à de terribles abus au sein du service pénitentiaire canadien, mais encore qu'il se prêtait davantage aux abus que l'usage de la force physique. L'usage de la force physique laisse des marques et crée des problèmes. Elle est donc plus difficile à cacher lors d'une enquête, par exemple. Nous avons vu des cas, peut-être pas au cours des dernières années, mais au cours des années 1970, où des détenus ont été enchaînés et passés au gaz. C'est pour cette raison, et parce que certaines institutions, en particulier Millhaven, en ont fait une pratique courante, à certains moments au cours des années 1970, que nous nous sommes élevés énergiquement contre l'usage du gaz. C'est le fait que les abus sont possibles qui nous inquiète. A la vue de ce que font les Américains lorsqu'ils utilisent la force physique plutôt que le gaz dans leurs institutions, ils croient qu'il n'est nécessaire d'utiliser le gaz que dans les foules, nous avons eu une description très précise de la façon dont ils font sortir les détenus de leurs cellules en utilisant seulement la force physique, nous avons présenté une recommandation dans laquelle nous avons insisté sur ce fait, je cite la 32^e recommandation mot à mot:

Le gaz lacrymogène ne devrait pas être utilisé, normalement, contre un seul détenu.

Nous n'avons pas utilisé l'expression «dans des cas exceptionnels», même si cette expression pourrait vouloir dire que dans certaines circonstances le gaz est indiqué. Mais la lettre que le service pénitentiaire canadien a préparée pour le ministre, j'en ai donné lecture lors de la dernière réunion, indique en réalité que le gaz est la norme. Si c'est la façon dont le service pénitentiaire canadien comprend sa propre directive, il y a lieu de s'inquiéter.

M. Yeomans: Je regrette, monsieur le président, mais ce n'est pas l'opinion du service pénitentiaire canadien. Comme M. Westlake l'a indiqué, beaucoup d'heures, beaucoup d'efforts, beaucoup de tiraillements sont entrés dans la préparation